



**ALERTE AUX MAIRES !**

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESENCE TERRITORIALE POSTALE**

Mesdames et Messieurs les Maires

Aujourd'hui se discute le renouvellement du CPPT pour 2020-2022 qui sera signé en décembre par l'AMF, La Poste, l'Etat.

La consultation préalable des élus a fait remonter des craintes : recul du service public de proximité, réductions d'horaires, fermetures estivales, suppression des DAB et des boîtes aux lettres jaunes.

Les reportages récents, notamment celui d'envoyé spécial sur La Poste, montre la souffrance du personnel et la dégradation des conditions de travail qui résulte de cette priorisation des bénéfiques par la poste sur ces missions de service public.

Comble du cynisme elle a depuis 2008 utilisée 900 millions du fonds de péréquation pour fermer les bureaux de poste de plein exercice, sur les 2 milliards qui devaient être consacrés à l'aménagement du développement des territoires.

Or ce fonds est payé par l'exonération de la taxe foncière que la Poste devrait payer aux collectivités. Ainsi c'est avec l'argent des collectivités que l'on paie les communes pour les « aider » à financer les agences postales communales et les relais de poste urbains (RPU) en remplacement de bureau de poste. N'est-ce pas plutôt à l'Etat et à La Poste à assumer cette dépense ?

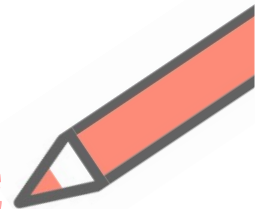
Le contrat évoque aussi la « place centrale du maire ». Dont acte. Mais alors, pourquoi ne pas rétablir son accord préalable et celui de son conseil municipal pour toutes les « transformations » et aussi en cas de réductions d'horaires - arme redoutable pour réduire la fréquentation et justifier les fermetures- ? Pourquoi ne pas rendre obligatoire la consultation préalable des habitants de la commune concernée ? Car la première raison d'être d'un service public c'est avant tout répondre aux besoins des populations.

Il évoque aussi le rôle central de la CDPPT. En réalité il est prévu d'y renforcer le rôle du Préfet et des instances étatiques. Cette instance est trop souvent transformée en chambre d'enregistrement alors qu'elle pourrait être une instance de transparence des informations, de dialogue et d'échange entre élus, usagers, personnel, autorité compétente et la Poste.

Les « Maisons France Service » (le mot « public » a disparu !) sont présentées comme la panacée. En réalité elles ne sont pas au niveau des besoins des populations qui voient disparaître l'ensemble de leurs services publics.

Nous pensons qu'il est possible d'adopter un contrat tripartite qui soit progressiste, permettant le retour au maintien et au développement du service public de La Poste dans les territoires pour satisfaire les besoins des usagers, de nos concitoyens et non pas la seule rentabilité financière du groupe la poste largement bénéficiaire et bénéficiant en outre de l'argent public du CICE.

# APPEL DES MAIRES POUR UN SERVICE PUBLIC POSTAL DE QUALITE



Nous invitons les maires à signer et faire signer cet appel en le renvoyant à l'adresse mail suivante : [laposteservicepublic@orange.fr](mailto:laposteservicepublic@orange.fr) (en précisant les informations suivantes : nom ; prénom ; commune ; fonction ; adresse mail)

Nous exigeons des services publics de qualité et de proximité dans nos communes. Le service public postal doit répondre aux besoins de nos administrés.

Parce que le service public doit être géré dans l'intérêt général,

Parce qu'il n'a pas pour objectif premier de faire des bénéfices mais bien de répondre aux besoins de nos concitoyens,

Nous, maires, demandons à l'Etat, à la Poste et à l'AMF que le futur contrat de présence postale territoriale :

## 1. REDONNE AUX COMMUNES LE POUVOIR DE DECISION

Nous demandons à rétablir l'accord préalable des maires et des conseils municipaux pour les transformations de bureaux et de l'étendre aux modifications des horaires

## 2. DONNE SA JUSTE PLACE A LA CONCERTATION

Nos concitoyens doivent être consultés préalablement à toute modification du service public postal.

Les commissions de présence postale territoriale doivent devenir un véritable lieu d'échange et de débat entre la Poste, l'Etat, les élus, les usagers et les personnels.

## 3. UTILISE A BON ESCIENT L'ARGENT DES COMMUNES

Le fonds de péréquation c'est l'argent des collectivités (impôts fonciers non payés par La Poste) . Cela doit cesser , il doit être financé par la Poste et par l'État. Cela implique une réforme tournée vers la justice sociale et fiscale. il doit servir à investir dans les bureaux de poste, à en créer de nouveaux, à augmenter les lieux de collectes et de distribution, la qualité de service et les conditions de travail, à installer des DAB etc.

